

Titre de niveau IV ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le vendeur spécialisé en magasin exerce dans tous types de points de vente (grandes, moyennes et petites surfaces) diffusant des produits nécessitant une vente-conseil en face à face, parallèlement, dans certains cas, à la vente en libre service. Il a pour activités :

Assurer la vente de produits et de services associés à caractère technique ou spécifique auprès d'une clientèle de particuliers ou parfois de professionnels accueillis sur le lieu de vente.

Veiller à l'approvisionnement et à la présentation des produits dans les linéaires et traiter les demandes des clients en les informant sur les caractéristiques techniques des produits et en les guidant dans leur choix. Il peut suggérer, à cet effet, l'achat de produits ou services complémentaires et proposer, dans certains cas, des produits de financement ou des solutions de paiement adaptés.

Réaliser la présentation des marchandises dans le rayon conformément aux règles d'implantation du magasin et mettre en valeur les promotions et les nouveautés.

Tenir informé le responsable du rayon de l'évolution du marché à partir des renseignements recueillis auprès des fournisseurs, des clients et de la concurrence, et contribuer aux résultats du point de vente en réalisant les objectifs de vente et de marge commerciale fixés par sa hiérarchie.

Les articles vendus sont très généralement des produits non alimentaires.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés.

Présentation du titre

Composition :

Titre composé de deux Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- ▶ Vendre et négocier en face-à-face des produits et prestations de services.
- ▶ Contribuer à l'animation et aux résultats d'un linéaire ou d'un point de vente.

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
 - soit continu (visant l'ensemble des compétences du titre),
 - soit progressif, par capitalisation des CCP qui composent le titre, sur une période de 5 ans maximum.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :

Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le titre du ministère ou des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui le composent.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - épreuve ou questionnaire de personnalité – entretien (permet d'ajuster le contenu et la durée de la formation au profil du candidat).
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Découverte de l'emploi et de la formation (1 semaine – 35 heures maximum).

Module 1 : vendre et négocier en face-à-face des produits et prestations de services :

- Représenter son entreprise et contribuer à la valorisation de son image.
- Mener un entretien de vente et de négociation de produits et de prestations de services en situation de face à face pour réaliser une transaction commerciale.
- Traiter les réclamations du client en prenant en compte les intérêts de l'entreprise.

Session de validation (1 semaine - 35 heures maximum)

Module 2 : contribuer à l'animation et aux résultats d'un linéaire ou d'un point de vente :

- Assurer l'approvisionnement du magasin, conformément aux règles d'implantation.
- Réaliser des mises en scène pour mettre en valeur les promotions et les nouveautés.
- Surveiller l'évolution du marché, les nouveaux produits, la concurrence.
- Contrôler la réalisation de ses objectifs.

Durée modulable de 6 mois environ (910 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

▶ Après un parcours complet de formation

▶ Par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

▶ Par capitalisation des CCP dans le cadre d'un parcours progressif

Évaluation CCP par CCP, réalisée par un binôme constitué d'un formateur et d'un membre issu du jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle.

Un entretien final du candidat avec le jury, au vu de l'ensemble des CCP obtenus.

Le jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP.

À l'issue de l'entretien final, il statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP).

Les compétences requises pour les CCP manquants peuvent être obtenues, dans un délai de 5 ans, par expérience complémentaire ou par formation, avec, le cas échéant, une individualisation du parcours.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : **329**

2006 : **767**

Qui contacter ?

▶ Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

▶ Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Alsace** (Strasbourg, Colmar)
- **Aquitaine** (Bordeaux - Pessac, Clermont-Ferrand)
- **Basse-Normandie** (Caen, Dijon - Quetigny, Troyes – Pont-Sainte-Marie)
- **Bretagne** (Saint-Brieuc, Morlaix, Lorient)
- **Centre** (Orléans - Olivet)
- **Île-de-France** (Créteil, Champs-sur-Marne)
- **Haute-Normandie** (Rouen, Le Havre)
- **Languedoc-Roussillon** (Roanne, Béziers, Montpellier)
- **Limousin** (Limoges, Brive)
- **Lorraine** (Remiremont, Nancy)
- **Midi-Pyrénées** (Tarbes, Toulouse)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Calais, Roubaix)
- **Pays-de-la-Loire** (Saint-Nazaire, Laval, Fontenay-le-Comte, Nantes, Cholet, La Roche-sur-Yon, Le Mans)
- **Picardie** (Amiens, Beauvais, Laon)
- **Poitou-Charentes** (Angoulême, Poitiers)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** (Toulon, Marseille - Saint-Jérôme, Nice)
- **Rhône-Alpes** (Valence, Chambéry, Lyon - Vénissieux, Bourg-en-Bresse)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

Voir suite des contacts page suivante

Qui contacter ? (suite)

► Au niveau régional

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Aquitaine** :

CFP Marmande (05 53 76 04 00 - www.apprentissage-aquitaine.fr), CRP BETERETTE Gélons (05 59 06 10 33 – www.crp-beterette.com), ICFA (05 56 79 52 00 – www.icfa-alternance.com), INFREP Trélissac (05 53 09 78 83), INSUP Biganos (05 56 26 71 46 – www.insup.org), INSUP Formation Bordeaux (05 56 01 31 70 - www.insup.org), INSUP Formation Langon (05 56 62 35 11 - www.insup.org)

- **Basse-Normandie** :

INSTITUT NAUTIQUE DE NORMANDIE (02 31 89 01 71), ORAIN BONASSO Caen (02 31 53 30 30 - www.groupeorainbonasso.fr), VIA FORMATION Alençon (02 33 29 79 54 - www.via-optima.fr), VIS A VIS IFS (02 31 84 74 00 - www.visavis-reseaux.fr)

- **Bretagne** :

CLPS Rennes (02 23 46 85 85), CLPS Vannes Séné (02 97 47 88 64), Initiatives Formation Pont de Buis (02 98 73 11 11 - www.groupe-initiatives.com)

- **Centre** :

CCI Chartres (02 37 84 28 28 - www.eureetloir.cci.fr), POINT F Orléans (02 38 55 10 24 - www.pointf.fr), PRESTA'BUREAU Chinon (02 47 93 43 00), SAS AFEC Orléans (02 38 81 76 58)

- **Champagne-Ardenne** :

FORMA-ON Sedan (03 24 27 21 20), FORMATION PLUS Troyes (03 25 70 47 47)

- **Franche-Comté** :

BESANÇON FORMATION (03 81 41 85 85 - www.besanconformation.fr)

- **Île-de-France** :

AFIRE (01 48 10 11 66), INFA Île-de-France (01 45 25 88 07), INFREP CHÂTILLON (01 55 58 04 60)

- **Midi-Pyrénées** :

GIH ENTIORE (05 62 57 65 18 - www.gih-mode.com), ORT France Colomiers (05 61 15 92 60)

- **Pays-de-la-Loire** :

AFA IBF (02 41 43 28 94), ANGUELOS (02 51 83 07 87), BACF (02 40 89 99 40 - www.bacf.fr), CYLENE (02 40 58 16 16 - www.ateliersudweb.com/cylene)

- **Picardie** :

AFIDA St Quentin (03 23 06 28 88 - www.afpi-aisne.com), ESPACE FORMATION CONSULTING Amiens (03 22 91 48 19 - www.espaceformationconsulting.com)

- **Poitou-Charentes** :

Format Pro - La Rochelle (05 46 44 36 92)

- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** :

CRP RICHEBOIS Marseille (04 91 09 48 00 - www.centre-richebois.com), FRANCE LANGUES COMMUNICATION Juan-les-Pins (04 93 67 66 50 - www.flcformation.fr)

- **Rhône-Alpes** :

ACFAL Villeurbanne (04 78 85 14 15), GALAXIE 5 Formation Saint-Alban-Leysse (04 79 60 70 56), INFA Lyon (04 72 83 51 46)